

N°	4	2	5
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Recrutement poste d'animateur du SAGE de la Bresle</p>	<p>L'an deux mil quinze</p> <p>Le mercredi 18 février 2015, 14h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LE VERN.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme LE VERN, M. DESTRUEL, M. RÉGNIER.</p> <p>Absents excusés : Mme DE WAZIERS, Mme HUREL (pouvoir à Mme LE VERN), Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIENAIMÉ, M. DAVERGNE, M. DECORDE M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE., M. MAQUET, M. PATIN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>10 février 2015</p>	<p>- Recrutement poste d'animateur du SAGE de la Bresle</p> <p>Par délibération n°110 du 17 novembre 2006, un emploi permanent de catégorie A, grade d'ingénieur, à 35 h par semaine, à compter du 01/02/2007, ayant pour mission l'animation du SAGE de la vallée de la Bresle a été créé. Le poste a été pourvu par voie contractuelle, en 2007, puis en 2012 par contrats d'une durée de 36 mois, renouvelables par reconduction expresse. L'indice de rémunération était fixé à l'indice brut 379. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de 6 années. Ainsi à l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du dernier alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984. Mme la Présidente rappelle que lors du dernier conseil d'administration, il lui a été demandé de procéder à la publicité sur le poste d'animateur de SAGE avec, pour objectif avant tout recrutement, de revenir en assemblée délibérante pour faire ce choix. Elle indique avoir procédé dernièrement à l'audition de 6 candidats.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 3</p> <p>Votants 5</p>	<p>- Recrutement poste d'animateur du SAGE de la Bresle</p> <p>Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, autorise Mme. la Présidente à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pourvoir au remplacement de l'ingénieur en charge de l'animation du SAGE, - recruter, si l'emploi cité ci-dessus ne peut être pourvu par un fonctionnaire titulaire, un agent contractuel sur l'emploi permanent d'animateur du SAGE de la Bresle, relevant du grade d'ingénieur, en contrat à durée déterminée de 36 mois et d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 1^{er} mars 2015. - fixer la rémunération de l'agent contractuel recruté sur la base de l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial (des primes, faisant l'objet de délibérations, pourront compléter sa rémunération). - signer et conduire toutes les démarches nécessaires à ce recrutement (sollicitation de financements sur ce poste le cas échéant,...) et à la signature du contrat ou des conventions éventuelles en découlant. <p>Les dépenses liées à ce poste seront prévues au budget primitif 2015 de l'Institution.</p>

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 26/02/15
Acte exécutoire le : 26/02/15
la Présidente de l'Institution
Marie LE VERN



Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie LE VERN

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
AUMALE
3, rue de la République - 76390 AUMALE
Tél : 02 35 17 41 53 - Fax : 02 35 17 41 56
www.emb-bresle.com

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
AUMALE
3, rue de la République - 76390 AUMALE
Tél : 02 35 17 41 53 - Fax : 02 35 17 41 56
www.emb-bresle.com